

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
SOULLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 5 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 27 septembre 2023
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F. - PAILLER A. - M. TESSIER P. – Mmes MARTINEAU C. - MOUSSEAU D. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mmes ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir M. GUILBAUD L.M. – Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A.D. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A.

M. BERTHOMÉ F. - Mme BAUDRY K.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2023.78 – Approbation de la prise en charge de la participation du maire au Congrès des Maires de France

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Congrès des Maires de France est un événement annuel qui rassemble les maires et présidents d'intercommunalités de toute la France pour échanger sur les enjeux et les perspectives des collectivités territoriales.

Le Maire représente la commune et a vocation à participer à cet événement dans l'intérêt de la collectivité locale. La participation du Maire au Congrès contribuera à renforcer les compétences et les réseaux nécessaires pour mener à bien ses missions.

La prise en charge des frais de participation est prévue par l'article L 2123-18 du CGCT.

La prise en charge des frais inhérents à la participation du Maire au Congrès des Maires de France doit faire l'objet d'une autorisation des membres du Conseil Municipal. Les frais incluront des coûts d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la prise en charge des frais de participation du Maire au Congrès de France comme proposé.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

